

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20/01/2014
COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL**

Date de convocation : 14/01/2014
Nombre de conseillers : en exercice 15
Présents 11
votants 11

L'an deux mille quatorze et le vingt janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert BUISSON, Maire

Présents : Mmes et Ms Albert BUISSON, Henri CAZES, Christelle GUIONNEAU, Ghislaine ZAMORA, Gérard CAMBON, Stéphane GILLET, Jean-Pierre LOCATELLI, Christian MATHIEU, Marie-Thérèse PICAT, Joseph ZARWANSKI

Absents : Ms. Daphnée LEBON, Aymeric MARTIN, Guy OCHIER
Absente excusée : Mme Chéryl ROLLAND,

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Monsieur Henri CAZES, secrétaire de séance.

DEMANDE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

M. le Maire indique avoir reçu, de Mrs BOURGEAT Pierre et Georges, une demande de classement en zone Ua ou Ub (zone urbaine), des parcelles cadastrées B 922 et B924, actuellement classées en zone Ue (activités économiques).

Renseignement pris auprès de M. Alain LAZZARELLI du service urbanisme de la DDT (Direction Départementale de Territoires), cette demande pourrait être instruite sous la forme d'une modification simplifiée du PLU ; La procédure à mettre en place est la suivante :

- 1) Délibération du Conseil Municipal pour engager la modification simplifiée et définir le mode d'information.
- 2) Faire établir une note explicative par un urbaniste pour expliquer l'objet de la modification
- 3) Consulter pour avis, les personnes publiques associées.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, ne souhaite pas engager une procédure qui ne pourrait pas aboutir avant les prochaines échéances électorales.

Sur le fond, les membres du Conseil Municipal sont assez partagés ; ce terrain, proche de la mairie et de l'école, pourrait accueillir soit des artisans, soit des équipements publics.

Si la famille BOURGEAT est d'accord, Monsieur le Maire propose de contacter l'EPFL (établissement public foncier) pour qu'il se porte acquéreur du terrain pour les besoins futurs de la commune.

M. le Maire rappelle par ailleurs que le PLU approuvé en 2008 devra faire l'objet d'une mise en concordance avec le SCOT de l'agglomération grenobloise et le Grenelle de l'environnement.

BAIL ET LOYER DU CAFE GOURMAND

M. le Maire présente le projet de bail du bar « le Café Gourmand »

Le loyer mensuel prévu est de 540€ HT (648€ TTC)

.Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire de signer le bail du « Café gourmand » avec Mme Viegas pour un loyer de 648€ TTC.

VENTE DE L'APPARTEMENT DU BATIMENT « Diabl'au thym » (R+2)

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition d'achat du logement au-dessus du cabinet dentaire au prix de 117 500€ TTC net vendeur.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente avec Monsieur GOSSSELIN au prix de 117 500€ TTC net vendeur.

MISE EN LOCATION D'UN LOGEMENT T4 dans l'ensemble « Alb'Résidence »

M. le Maire rappelle que deux appartements T4 restent en vente au-dessus de la boulangerie.

Un couple s'est proposé pour louer l'appartement du second étage.

Le CM souhaite que M. le maire contacte l'avocate de la commune et l'ADIL pour inscrire une clause permettant de vendre l'appartement si l'occasion se présente.

La commission finances propose un loyer mensuel de 570€ TTC, plus 30€ de charges.

Le CM délibère à l'unanimité des membres présents, pour louer cet appartement T4 au prix indiqué.

BUDGET ANNEXE DES COMMERCES

M ; le Maire rappelle les travaux de la commission finances qui a étudié le compte administratif 2013 et le budget prévisionnel 2014, le 15/01/2014. Il présente aux membres du Conseil des documents complémentaires :

*Recettes de fonctionnement (loyers)

*Recettes d'investissement (subventions et ventes des appartements)

*Solde des paiements des travaux de construction des logements et des commerces.

*Etat de la dette communale sur 20 ans pour le budget annexe.

Dans l'attente du compte administratif de gestion transmis par M. le Percepteur, le CM ne peut pas approuver le compte administratif 2013.

Le budget prévisionnel est équilibré :

-En dépenses et en recettes de fonctionnement pour un montant de 329.231€,

-En dépenses et en recettes d'investissement pour un montant de 964.832€ ;

Le CM approuve à l'unanimité des membres présents les prévisions pour 2014 du budget annexe des commerces.

AVENANTS N°2 ET N°3 CONCERNANT LE MARCHE COGNE-MARION pour doublages et faux plafonds. (Lot N°5)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les pièces contractuelles relatives à ces avenants.

AVENANT POUR REMPLACER LA SOCIETE SEI qui a déposé le bilan, par la société JA Etanchéité, pour un montant de 2876€ HT.

La Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

DM N°1 AU BUDGET PRINCIPAL A LA DEMANDE DE M. LE PERCEPTEUR

Pour régulariser les comptes du budget général, du chapitre 23 immobilisation en cours) au chapitre 16 (remboursement d'emprunts), il y a lieu de prévoir une DM de 3 centimes d'euros.

SUPPRESSION DU POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL ET CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 2eme CLASSE

M. le Maire indique que Madame Myreil ARGOUD, secrétaire a réussi l'examen de rédacteur principal.

Le CM donne son accord à l'unanimité des membres présents, pour supprimer le poste de rédacteur territorial existant et créer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

QUESTIONS DIVERSES

-Christelle GUIONNEAU fait le point sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Elle présente le nouvel emploi du temps proposé par la commission avec l'accord des représentants des parents d'élèves, approuvé par la Directrice académique.

La municipalité a contacté les associations locales et des organismes comme « Profession sport 38 » pour recenser les ressources disponibles en matière d'animation.

-Suite à la motion proposée par la municipalité de Beaulieu au Conseil, réuni le 21/11/2013, Christelle GUIONNEAU présente le texte d'une nouvelle motion.

Cette nouvelle motion est adoptée à l'unanimité des membres présents.

-Aménagement de sécurité devant le Café gourmand, rue des terreaux/rue du sablon. Un groupe de travail examinera l'aménagement du carrefour dès que le géomètre aura transmis ses relevés.

-Prochaine réunion du CM (vote du budget général) le 24/02/2014

Fait à L'Albenc le 23 janvier 2014

Albert BUISSON,
Maire de L'ALBENC

Affichage du 28/01/2014